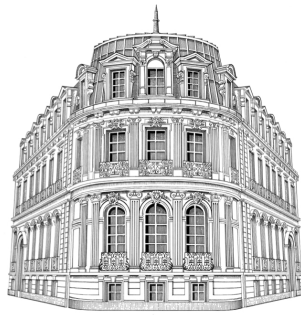




APPART UNIQUE

BARÈME DES HONORAIRES

Honoraires de TRANSACTION TTC

(Ventes immobilières : hors VEFA, immobilier d'entreprise, commerces et droit au Bail)

Jusqu'à 100.000 €	12.000 €
De 101.000 € à 500.000 €	10%
De 500.001 € à 1.000.000 €	6%
Plus de 1.000.001 €	5%

Inter-cabinets : Nos honoraires ne dépasseront pas 50% des honoraires de transactions négociés sur le mandat de vente établi entre le mandant (Vendeur du bien) et le mandataire (l'agence immobilière) tiers à notre société et avec lequel nous avons contracté une délégation de mandat de vente.

Honoraires de LOCATION TTC

Mise à jour au 15 septembre 2014 (conforme à la Loi ALUR)

(Recherche de locataires : hors professionnelle, commerciale, libérale, artisanale et d'entreprise)

Baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 :

Honoraires TTC à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 12 € / m²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / m²

Honoraires TTC à la charge du bailleur :

- Forfait : 1 mois de loyer CC HT

Autres baux : 12 % du loyer annuel CC HT

Nos honoraires sont dus lors de la réalisation de l'acte authentique de vente (transactions immobilières) ou le jour de la signature du bail de location.

Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises (TVA ou taxe en vigueur inclus).

